



SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

COMMUNE DE LUSANGER

NOTE D'UTILISATION ET D'INFORMATIONS

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Madame, Monsieur,

La cantine scolaire a une dimension éducative. Le temps du repas est un moment important dans la journée et se doit d'être un moment de calme, de détente et de convivialité où chacun est invité à goûter les aliments.

Vous souhaitez utiliser les services mis à votre disposition ; nous vous indiquons les formalités à accomplir.

Le dossier administratif doit tout d'abord être complété **avant le lundi 25 août 2025**, ensuite vous pourrez réserver des créneaux pour la cantine.

1 - INSCRIPTION : DOSSIER ADMINISTRATIF

❖ Usagers

Le service de restauration scolaire est destiné aux enfants scolarisés dans les écoles publique et privée de la commune.

❖ Dossier d'inscription

Les inscriptions au restaurant scolaire se font via le Portail Famille (<https://portail.berger-levrault.fr/MairieDeLusanger44590/accueil>).

Dès réception du courriel permettant la création d'un compte sur le portail Famille, vous êtes invités à compléter votre dossier administratif.

Voici les modalités à effectuer pour la validation de votre dossier :

- Préparez vos documents au préalable et les scanner :

- Livret de famille
- Le carnet de vaccinations pour chaque enfant
- Les références de l'assurance « responsabilité civile » de la famille]
- Le numéro et le nom d'allocataire C.A.F / M.S.A et le quotient familial]
- L'autorisation de prélèvement automatique + RIB (selon choix de paiement), uniquement pour nouvelle demande de prélèvement ou en cas de changement de coordonnées bancaires.
- Les autorisations du responsable légal

Aucune inscription ne sera prise pour les enfants inscrits en Pré-petite section (PPS).

Le dossier administratif doit être complet, même en cas d'utilisation exceptionnelle des services.

2 - RESERVATIONS

Chaque famille doit ensuite compléter sur le « Portail Familles » les réservations de créneaux souhaités :

Toute réservation à la cantine doit être validée sur le PORTAIL FAMILLES **le plus tôt possible et au plus tard 48 h avant la date souhaitée :**

- **Pour le lundi, réservation avant le samedi 8 h 00**
- **Pour le mardi, réservation avant le dimanche 8 h 00**
- **Pour le jeudi, réservation avant le mardi 8 h 00**
- **Pour le vendredi, réservation avant le mercredi 8 h 00**

Passés ces délais, le tarif majoré sera appliqué.

3 - DESINSCRIPTION

La désinscription au service pourra être saisie sur le portail Famille **le jour même de l'absence jusqu'à 8 h 00**, cette démarche de votre part n'entraînera pas de facturation, passé cet horaire le repas sera facturé.

Lors de sortie scolaire, en cas de pique-nique, les désinscriptions au restaurant scolaire sont du ressort des familles uniquement.

A défaut, le repas sera dû.

4 - TARIFS

A chaque rentrée scolaire, les tarifs peuvent être révisés par le Conseil Municipal. Au 1^{er} septembre 2025, les tarifs sont les suivants :

Repas enfant - prix de base pour les élèves domiciliés à Lusanger	4.10€
Repas enfant - prix de base pour les élèves n'étant pas domiciliés à Lusanger	4.30€
Repas pour les élèves domiciliés à Lusanger lorsque l'inscription aura été faite hors des délais fixés par le règlement intérieur	4.60€
Repas pour les élèves n'étant pas domiciliés à Lusanger lorsque l'inscription aura été faite hors des délais fixés par le règlement intérieur	4.80€

En cas de fourniture de repas dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé, ou soumis à un régime alimentaire, sur présentation d'un certificat médical, le tarif « panier » (1.50 €) sera appliqué.

5 - FACTURATION

La facturation est établie à terme échu.

En cas de prélèvement automatique, ce dernier est fixé au 10 du mois ou le jour suivant, en fonction des dimanches et jours fériés.

Le recouvrement s'effectue par un titre exécutoire du Service Gestion Comptable (SGC) de NORT-SUR-ERDRE.

En cas de non-paiement, le Responsable du SGC est chargé de relancer, de recueillir par tous moyens à sa convenance le montant de la dette. Les allocations familiales sont saisies le cas échéant.

Toute absence non justifiée sera facturée (fournir un certificat médical au secrétariat de mairie).

6 - MENTIONS LEGALES

Les informations recueillies vous concernant ont un caractère obligatoire. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription aux services scolaires. Les destinataires de ces données sont les services administratifs de la Mairie de LUSANGER, 20 Place de l'Eglise 44590 LUSANGER et le Service de Gestion Comptable de NORT-SUR-ERDRE. La durée de conservation de ces données est de 10 ans. Conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, merci de vous adresser à la Mairie.